

**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 9 juillet 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 – PHASE 2**

**Notre dossier : 312-00843**

**Dossier Régie : R-4018-2017**

---

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint les réponses d'Énergir à la demande de renseignements n° 2 de la FCEI, soit à la pièce GM-T, Document 12.

Énergir signale, comme l'indique sa réponse à la question 7.2 de ladite demande de renseignements, qu'une erreur d'évaluation des facteurs A, H et P au tarif d'équilibrage pour un client au tarif D<sub>3</sub> s'est produite. La correction des facteurs pour ce client a un impact sur le tarif d'équilibrage, mais n'affecte en rien le revenu requis pour l'année 2018-2019. Le détail du calcul du tarif d'équilibrage corrigé est présenté dans le tableau fourni en réponse à la question 7.2. Énergir propose que soient révisées en conséquence les pièces pertinentes déposées au dossier afin de tenir compte de cette correction seulement lors de la réévaluation des tarifs suivant la décision au mérite à intervenir sur le présent dossier.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mj

p. j.